



# CATALOGUE DES FORMATIONS

**Année 2024**



**ERGONOMIE**  
**Facteur Humain**  
**& Fiabilité**

## Présentation

Le cabinet **Ancor consultants** est implanté dans la région Toulousaine depuis plus de 15 ans et propose des prestations de formation, de conseil, d'assistance, d'accompagnement et de sensibilisation à la **Qualité, à la Sécurité, à l'Environnement et à l'Ergonomie**.

Grâce à une longue expérience du management, de la gestion du changement et une expertise des méthodologies et des référentiels internationaux (ISO), nos conseils et nos formations pour nos clients sont personnalisés pour prendre en compte leurs spécificités et leurs contraintes.

## Réforme de la formation professionnelle continue

La loi n°2018-771 du 06 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel redéfinit les contours de la formation professionnelle continue.

En redéfinissant l'action de formation et ses modalités de réalisation, elle offre un cadre propice à l'innovation pédagogique en permettant d'intégrer l'approche de la démarche Qualité dans le process de formation.

Selon l'article L6313-2 du code du travail, précise que l'action de formation se définit comme un « processus pédagogique permettant d'atteindre un objectif professionnel ».

Elle peut être réalisée :

- En situation de travail (AFEST)
- En tout ou partie à distance (FOAD)

Le décret 6313-3-3 précise que l'action de formation en situation de travail (AFEST) nécessite notamment « l'analyse de l'activité de travail pour, le cas échéant, l'adapter à des fins pédagogiques ».

## Infos pratiques

Contact : Alain DUPIET – (33) 05.61.40.75.39 – Email : [ancor.c@orange.fr](mailto:ancor.c@orange.fr)

Site Web : [www.ancor-consultants.fr](http://www.ancor-consultants.fr)

Adresse postale : 22, rue des figuiers – 31530 MENVILLE

Déclaration d'existence organisme de formation N° 73.31.03558.31

# Sommaire

## N° 4 – ERGONOMIE & QUALITE DE VIE AU TRAVAIL

Page 4

Page 5	<b>Introduction à l'ergonomie</b>	1 jour
Page 6	<b>Approche ergonomique de l'analyse du travail</b>	3 jours
Page 7	<b>Conception des lieux de travail</b>	3 jours
Page 8	<b>Aménagement des postes de travail</b>	2 jours
Page 9	<b>Prévention des troubles musculo-squelettiques (TMS)</b>	2 jours
Page 10	<b>Introduction aux risques psychosociaux (RPS)</b>	1 jour
Page 11	<b>Prévention des risques psychosociaux (RPS)</b>	2 jours
Page 12	<b>Introduction à la Qualité de Vie au Travail</b>	1 jour
Page 13	<b>Mettre en place une démarche QVT en entreprise</b>	3 jours
Page 14	<b>Conditions générales de vente</b>	

**ERGONOMIE**

---

**FACTEUR  
HUMAIN & FIABILITE  
&  
QUALITE DE  
VIE AU TRAVAIL**

# 1 - Introduction à la démarche ERGONOMIQUE

Cette formation permet de comprendre les concepts fondamentaux de l'approche ergonomique en entreprise.

## Objectifs de la formation

- Comprendre les bases de l'ergonomie
- Utiliser la méthodologie de l'analyse de l'activité
- Connaître les spécificités du diagnostic ergonomique

## Modalités pédagogiques et outils

- Apport de connaissances ; alternance d'apport théorique et d'exercice en sous-groupe
- Support : Diaporamas, vidéos et support pédagogique personnel
- Etude de cas permettant de faciliter les échanges, les sources de réflexion et d'illustration

## Prérequis

- Aucun

## Animateur

Ergonome & préventeur

**Validation des acquis : Non**

**Formation sanctionnée par : Attestation de fin de formation et certificat de réalisation**



Encadrement, RH  
Manager, préventeur



12 max



1 jour  
(7h00)



lieu : France



Budget :  
nous consulter

## Programme

### Jour 1

#### **Les Fondamentaux de l'ergonomie :**

- Définition.
- Histoire de l'ergonomie
- Les enjeux de la santé et de la sécurité

#### **La Situation de travail :**

- Situation globale de travail
- Travail prescrit et travail réel
- Tâche et activité
- L'analyse de l'activité réelle de travail
- L'observation, les mesures
- Les déterminants
- Analyse des données recueillies et présentation du diagnostic

## 2 - Approche Ergonomique de l'analyse du travail

Cette formation permet de comprendre les concepts fondamentaux de l'approche ergonomique de l'analyse du travail et d'acquérir les bases requises afin d'appréhender l'efficacité d'une telle démarche en entreprise.

### Objectifs de la formation

- Acquérir des connaissances sur les fondamentaux théoriques et pratiques de l'ergonomie
- Appliquer l'analyse de l'activité dans son contexte et poser un diagnostic
- Identifier et intégrer le facteur humain dans les projets de l'entreprise (conception ou correction)

### Modalités pédagogiques et outils

- Apport de connaissances ; alternance d'apport théorique et d'exercice en sous-groupe
- Support : Diaporamas, vidéos et support pédagogique personnel
- Etude de cas permettant de faciliter les échanges, les sources de réflexion et d'illustration

### Prérequis

- Aucun

### Animateur

Ergonome & préventeur

**Validation des acquis : Non**

**Formation sanctionnée par : Attestation de fin de formation et certificat de réalisation**



Encadrement, BE  
Méthode, préventeur



12 max



3 jours  
(3 x 7h00)



lieu : France



Budget :  
nous consulter

### Programme

#### Jour 1

##### **Naissance, développement et évolution de l'ergonomie :**

- Définition.
- Histoire de l'ergonomie
- L'ergonomie aujourd'hui
- Les enjeux de la santé et de la sécurité

##### **2 – Modalités de l'intervention ergonomique :**

- Notion de système
- Le contexte.
- Nature de la demande
- Les différents domaines d'application de l'ergonomie

#### Jour 2

##### **3 – La Situation de travail :**

- Situation globale de travail
- Travail prescrit et travail réel
- Tâche et activité
- L'analyse de l'activité réelle de travail
- L'observation, les mesures
- Les déterminants
- Analyse des données recueillies et présentation du diagnostic

##### **4 – Organisation spatiale de travail :**

- Physiologie & Rythmes bio. Anthropométrie
- Les déplacements et les postures pénibles

#### Jour 3

##### **5 – Les ambiances et nuisances de travail :**

- L'éclairage
- Le bruit
- La manutention manuelle
- Les vibrations
- Ambiances thermiques
- Les nuisances chimiques
- Le travail sur écran

##### **6 – L'ergonomie de conception :**

- Normalisation en ergonomie.
- Principes pour la Conception des postes de travail

## 3 - Aménagement des postes de travail

Cette formation permet de comprendre les concepts fondamentaux du processus d'aménagement des postes de travail et d'acquérir les bases requises afin d'appréhender l'efficacité d'une telle démarche en entreprise.

### Objectifs de la formation

- Acquérir une démarche basée sur l'analyse des situations réelles de travail
- Intégrer les futures conditions de travail tout en respectant la productivité et les performances
- Planifier votre projet en associant des acteurs internes et externes
- Prendre en compte les contraintes réglementaires à chaque étape

### Modalités pédagogiques et outils

- Apport de connaissances ; alternance d'apport théorique et d'exercice en sous-groupe
- Support : Diaporamas, vidéos et support pédagogique personnel
- Etude de cas permettant de faciliter les échanges, les sources de réflexion et d'illustration

### Prérequis

- Aucun

### Animateur

Ergonome & préventeur

**Validation des acquis : Non**

**Formation sanctionnée par :** Attestation de fin de formation et certificat de réalisation



Encadrement, BE  
Méthode, préventeur



12 max



2 jours  
(2 x 7h00)



lieu : France



Budget :  
nous consulter

### Programme

#### Jour 1

##### **Introduction à la démarche et conduite de projet**

La démarche projet  
Quels enjeux ?  
Définitions des besoins  
Repères sur la conduite de projet

##### **Principes d'aménagement des postes de travail**

L'analyse des situations de travail & recueil des données  
Diagnostic de l'existant  
Les visites sur des sites dits de « références »  
La consultation des utilisateurs et de la CSSCT

#### Jour 2

##### **Obligations réglementaires**

La réglementation CT  
Les différentes normes sur les aménagements  
La prise en compte des risques professionnels  
Les principes d'implantation bureaux, ateliers, magasin... mobiliers, ...  
Les circulations verticales et horizontales, ...  
La simulation & maquettage  
Le cahier des charges des équipements  
L'évaluation et la cotation des postes

## 4 - Processus de Conception des lieux de travail

Cette formation permet de comprendre les concepts fondamentaux du processus de conception des lieux de travail en intégrant la sécurité le plus en amont possible. Elle a pour objectif de mettre à la disposition des maîtres d'ouvrage et des personnes en contact avec les concepteurs les méthodes et les connaissances utiles au déroulement d'un projet concernant les locaux et les situations de travail.

### Objectifs de la formation

- Acquérir une démarche basée sur l'analyse du travail réel et se projeter sur le travail futur
- Intégrer les futures conditions de travail tout en respectant la productivité et les performances
- Planifier votre projet en intégrant des acteurs internes et externes
- Intégrer les contraintes réglementaires à chaque étape

### Modalités pédagogiques et outils

- Apport de connaissances ; alternance d'apport théorique et d'exercice en sous-groupe
- Support : Diaporamas, vidéos et support pédagogique personnel
- Etude de cas permettant de faciliter les échanges, les sources de réflexion et d'illustration

### Prérequis

- Aucun

### Animateur

Ergonome & préventeur

**Validation des acquis : Non**

**Formation sanctionnée par : Attestation de fin de formation et certificat de réalisation**



Encadrement, BE, BM  
Manager, préventeur



10 max



3 jours  
(3 x 7h00)



lieu : France



Budget :  
nous consulter

### Programme

#### Jour 1

##### **Introduction à la démarche et conduite de projet**

La démarche projet  
Quels enjeux ?  
Définitions des besoins  
Repères sur la conduite de projet  
Structuration de la démarche et phases d'un projet  
Définition des besoins  
Conception (APS, APD, DCE)  
La programmation,  
La Réalisation  
Mise en service  
La maintenance ultérieure sur l'ouvrage

#### Jour 2

##### **La réglementation et obligations du maître d'ouvrage**

Définitions et champs d'application  
Obligations réglementaires (ERP, accessibilité des personnes à mobilité réduite  
Les différentes normes sur les aménagements des lieux de travail  
La consultation de la CSSCT  
La prise en compte des risques prof. : éclairage, voie de Circulation interne, installations électriques, maintenance, incendie, stockage, bruit, thermique...  
Les installations sanitaires, restauration,...

#### Jour 3

##### **Principes de conception et d'aménagement des situations de travail**

L'analyse des situations de travail & recueil des données  
Les visites sur des sites dits de « références »  
La consultation des utilisateurs (groupe projet et de travail)  
Les principes d'implantation bureaux, ateliers, magasin... mobiliers, ...  
Les circulations verticales et horizontales, ...  
La simulation & maquettage  
Le cahier des charges des équipements  
L'évaluation et cotation des postes

## 5 - Prévention des troubles musculo-squelettiques (TMS)

Cette formation permet d'acquérir des connaissances concernant l'anatomie descriptive et fonctionnelle des membres supérieur, facteurs de risque de TMS ainsi que des moyens pour les prévenir.

### Objectifs de la formation

- Identifier les enjeux en Santé au Travail
- Maîtriser le risque TMS en s'appuyant sur une démarche globale et durable de prévention
- Repérer et traiter les causes afin de limiter les effets sur la santé
- Elaborer et suivre les plans d'actions et d'en évaluer les performances
- **Modalités pédagogiques et outils**
- Apport de connaissances ; alternance d'apport théorique et d'exercice en sous-groupe
- Support : Diaporamas, vidéos et support pédagogique personnel
- Etude de cas permettant de faciliter les échanges, les sources de réflexion et d'illustration

### Prérequis

- Aucun

### Animateur

Ergonome & préventeur (Réfèrent TMS PRO CARSAT)

**Validation des acquis : Non**

**Formation sanctionnée par : Attestation de fin de formation et certificat de réalisation**



Direction, RH  
Manager, préventeur



12 max



2 jours  
(2 x 7h00)



lieu : France



Budget :  
nous consulter

### Programme

#### Jour 1

##### Introduction à la SST

Définition, AT, MP,...  
Les statistiques  
Les coûts directs et indirects  
Les indicateurs  
La réglementation CT  
Les recommandations

##### Les TMS de quoi parle-t-on ?

Généralités  
Anatomie des membres sup.  
Les atteintes à la santé  
La localisation des TMS  
physiologie des membres  
Les facteurs de risques :  
Techniques, organisationnel,  
Environnementaux, ...  
Les variabilités

#### Jour 2

##### La démarche de Prévention des TMS

Mobiliser les acteurs internes et externes  
Investiguer – Etat des lieux  
L'analyse des situations de travail & recueil des données  
Partager le diagnostic de l'existant  
Maîtriser et suppression des facteurs de risque  
Cotation et évaluation du poste de travail  
Etablir un plan d'actions  
Evaluer les axes de progrès

## 6 - Sensibilisation aux Risques Psychosociaux (RPS)

Cette sensibilisation permet d'appréhender la prévention des risques psychosociaux (RPS) en entreprise. Afin de prévenir ces risques spécifiques. Les entreprises et organismes publics se doivent de constituer un groupe actif avec les acteurs internes et externes concernés.

### Objectifs de la formation

- Identifier les risques psychosociaux pour participer à la démarche de prévention.
- Repérer ces risques afin d'alerter la Direction par différents moyens
- Appliquer ces connaissances pour participer aux actions de prévention.

### Modalités pédagogiques et outils

- Apport de connaissances ; alternance d'apport théorique et d'exercice en sous-groupe
- Support : Diaporamas, vidéos et support pédagogique personnel
- Etude de cas permettant de faciliter les échanges, les sources de réflexion et d'illustration

### Prérequis

- Aucun

### Animateur

Ergonome & préventeur

**Validation des acquis : Non**

**Formation sanctionnée par : Attestation de fin de formation et certificat de réalisation**



Direction, RH  
Manager, préventeur



10 max



1 jour  
(7h00)



lieu : France



Budget :  
nous consulter

### Programme

#### Matin

##### **Définition et contexte des risques psychosociaux**

- . Présentation des RPS
- . La réglementation et la législation en vigueur.
- . Les obligations de l'employeur et des salariés.
- . Les acteurs de la prévention.

##### **Le stress**

- . Définition et réglementation
- . Les facteurs de stress.
- . Stress et épuisement prof.
- . Le stress post-traumatique
- . Les moyens de prévention
- . Comment détecter les situations de stress

#### Après-midi

##### **Les violences**

- Les violences internes et externes.
- Les violences physiques et psychologiques.
- Comment détecter et alerter sa hiérarchie

##### **Le harcèlement moral et sexuel**

- La législation.
- Les typologies de harcèlement.
- Les facteurs de risque.
- Les moyens de prévention.
- Comment détecter et alerter sa hiérarchie

## 7 – Initier une démarche de Prévention des Risques Psychosociaux (RPS)

Cette formation permet d'appréhender la prévention des risques psychosociaux (RPS) en entreprise. Cette démarche s'inscrit dans une approche globale de prévention des risques professionnels. Afin d'œuvrer efficacement pour prévenir ces risques spécifiques, les entreprises et organismes publics se doivent de constituer un groupe actif avec les acteurs internes et externes concernés.

### Objectifs de la formation

- Identifier les risques psychosociaux pour initier une démarche de prévention en entreprise.
- Repérer leurs causes et les différents moyens d'analyse.
- Appliquer ces connaissances à la réalisation et au suivi d'un plan d'action.

### Modalités pédagogiques et outils

- Apport de connaissances ; alternance d'apport théorique et d'exercice en sous-groupe
- Support : Diaporamas, vidéos et support pédagogique personnel
- Etude de cas permettant de faciliter les échanges, les sources de réflexion et d'illustration

### Prérequis

- Aucun

### Animateur

Ergonome & préventeur

**Validation des acquis : Non**

**Formation sanctionnée par :** Attestation de fin de formation et certificat de réalisation



Encadrement, RH  
CSE, préventeur



12 max



3 jours  
(3 x 7h00)



lieu : France



Budget :  
nous consulter

### Programme

#### Jour 1

##### **Définition et contexte des risques psychosociaux**

- . Présentation des RPS
- . La réglementation et la législation en vigueur.
- . Les obligations de l'employeur et des salariés.
- . Les acteurs de la prévention.
- . La responsabilité pénale

##### **Le stress**

- . Définition et réglementation
- . Les facteurs de stress.
- . Stress et épuisement prof.
- . Le stress post-traumatique
- . Les moyens de prévention

#### Jour 2

##### **Les violences**

- Les violences internes et externes.
- Les violences physiques et psychologiques.
- Les situations à risque.
- La prévention des risques de violence.

##### **Le harcèlement moral et sexuel**

- La législation.
- Les typologies de harcèlement.
- Les facteurs de risque.
- Les moyens de prévention.

#### Jour 3

##### **Les étapes d'une démarche de prévention collective**

- Les objectifs, la mission, les différentes étapes.
- Les indicateurs et les moyens de détection.
- Le plan d'actions : les ressources, l'organisation, la communication...

##### **Devenir acteur de la prévention des RPS**

- Développer son « savoir-faire »
- Développer son « savoir-être » en renforçant ses capacités relationnelles.

## 8 - Sensibilisation à la démarche : Qualité de Vie au Travail (QVT)

La QVT se situe au cœur de profondes évolutions réglementaires et sociales, cette première sensibilisation permet de comprendre les concepts fondamentaux d'une démarche d'amélioration de la Qualité de Vie au Travail.

### Objectifs de la formation

- Appréhender les enjeux sociaux, humains, économiques et juridiques d'une démarche QVT
- Participer à la démarche QVT mis en place par le la Direction

### Modalités pédagogiques et outils

- Apport de connaissances ; alternance d'apport théorique et d'exercice en sous-groupe
- Support : Diaporamas, vidéos et support pédagogique personnel
- Etude de cas permettant de faciliter les échanges, les sources de réflexion et d'illustration

### Prérequis

- Aucun

**Validation des acquis : Non**

**Formation sanctionnée par : Attestation de fin de formation et certificat de réalisation**

### Animateur

Ergonome & préventeur



Encadrement, RH  
Manager, préventeur



12 max



1 jour  
(7h00)



lieu : France



Budget :  
nous consulter

### Programme

#### Matin

##### La QVT, de quoi s'agit-il ?

- . Définition et modèle d'analyse
- . Quelle stratégie ?
- . L'identification des enjeux
- . La réglementation et éléments juridiques
- . Notion de conduite de projet QVT
- . Les différents acteurs de la QVT

#### Après-midi

##### La QVT, quelle démarche ?

- . Le diagnostic
- . Notion d'analyse du travail
- . Les espaces de discussion
- . Méthode et accord
- . Le déploiement
- . Le plan d'action
- . Suivi et amélioration

## 9 - Initier une Démarche de Qualité de Vie au Travail (QVT)

La QVT se situe au cœur de profondes évolutions réglementaires et sociales. Cette formation permet de comprendre les concepts fondamentaux d'une démarche d'amélioration de la Qualité de Vie au Travail et d'acquérir les bases requises afin d'appréhender l'efficacité d'une telle démarche en entreprise.

### Objectifs de la formation

- Maîtriser les enjeux sociaux, humains, économiques et juridiques d'une démarche QVT
- Elaborer et planifier le projet QVT avec un engagement fort de la Direction
- Mettre en place et piloter la démarche QVT en entreprise
- Elaborer et suivre les plans d'actions QVT et d'en évaluer les performances

### Modalités pédagogiques et outils

- Apport de connaissances ; alternance d'apport théorique et d'exercice en sous-groupe
- Support : Diaporamas, vidéos et support pédagogique personnel
- Etude de cas permettant de faciliter les échanges, les sources de réflexion et d'illustration

### Prérequis

- Aucun

### Animateur

Ergonome & préventeur

**Validation des acquis : Non**

**Formation sanctionnée par : Attestation de fin de formation et certificat de réalisation**



Encadrement, RH  
Manager, préventeur



12 max



3 jours  
(3 x 7h00)



lieu : France



Budget :  
nous consulter

### Programme

#### Jour 1

##### La QVT, de quoi s'agit-il ?

- . Définition et modèle d'analyse
- . Quelle stratégie ?
- . L'identification des enjeux
- . La réglementation et éléments juridiques

##### Concevoir et piloter

- . Notion de conduite de projet QVT
- . Les différents acteurs de la QVT

#### Jour 2

##### La QVT, quelle démarche ?

###### Diagnostiquer

- . Réalisation d'un diagnostic
- . Les indicateurs de la QVT
- . Planification et Mise en place

###### Expérimenter

- . Analyse des situations de travail
- . La communication autour de la QVT / espaces de discussion

#### Jour 3

##### La QVT, pérennisation de la démarche ?

- . Méthode et déploiement
- . Négociation et accord QVT
- . Evaluation de la démarche
- . Le plan d'action
- . Suivi et amélioration

## 5 - CONDITIONS GENERALES DE VENTE du Cabinet ANCOR Consultants

### Organisation des stages :

- ▶ Intra : organisation spécifique pour un groupe de salariés de l'entreprise cliente dans ses locaux ou dans l'un de nos centres de formation.
- ▶ Inter : organisation d'une formation catalogue dans nos locaux réunissant plusieurs participants d'entreprises différentes.

### Inscription :

Pour vous inscrire, il suffit de nous transmettre par courrier ou télécopie à entête de votre entreprise, un bon de commande, rempli et signé par un décisionnaire (responsable de service, responsable de formation). Si vous confiez votre budget formation à un organisme gestionnaire, nous vous prions de bien vouloir nous en informer dès la commande pour éviter toute erreur de facturation.

### Convocation / Convention

Après réception de votre commande, nous vous adresserons :

- ▶ Une convention bilatérale de stage en double exemplaire dont un doit nous être retourné signé avant le début du stage et accompagné de la liste des participants,
- ▶ Une convocation au nom du (des) participant(s), un plan d'accès à notre Centre de Formation et une liste d'hôtels pour les formations se déroulant dans nos locaux.

### Contenu des prestations :

Animation de la formation par le formateur, utilisation par les stagiaires de nos équipements pédagogiques et fourniture d'un support de cours à chaque participant.

### Tarification :

Le prix des stages correspond à ceux figurant sur nos supports commerciaux en vigueur ou sur nos propositions dont la validité est de un mois. Les frais de transport, d'hébergement et de restauration des stagiaires ne sont pas compris. Les prix indiqués s'entendent hors TVA. Celle-ci sera calculée selon le taux en vigueur.

### Facturation :

Les présentes modalités sont applicables pour les actions de formation relevant ou non de la 6ème partie, livre III, du code du travail. Sauf conditions particulières convenues préalablement à la commande et indiquées sur notre proposition, les modalités de facturation seront les suivantes :

- ▶ Actions de formation de courte durée (inférieure ou égale à 1 mois) : facturation de l'intégralité de la formation à l'issue de celle-ci.
- ▶ Actions de formation de longue durée (supérieure à 1 mois) : un acompte égal à 30% du montant total HT de la commande doit être joint au bulletin d'inscription. La facturation courante est effectuée mensuellement à chaque fin de mois civil, au prorata des heures de prestations effectuées. La facturation du solde de la prestation interviendra au terme de l'action de formation et prendra en compte la déduction de l'acompte initial.  
Dans le cas de la mise en place d'une convention de paiement avec un Organisme Paritaire Collecteur Agréé (OPCA), une copie de l'accord de prise en charge de l'action doit être jointe à la commande. La facturation sera émise directement à l'OPCA concerné, suivant les conditions et à hauteur du montant de prise en charge par celui-ci.  
Le solde, excédant le montant pris en charge par l'OPCA, sera facturé au Client dès la fin de l'action de formation. Dans l'hypothèse d'un abandon de la prise en charge totale ou partielle par l'OPCA (annulation tardive par le Client par exemple), la facture sera alors adressée directement au Client.

### Mode de règlement :

Par virement ou par chèque à 30 jours fin de mois.  
Conformément à la loi LME (Loi de Modernisation de l'Economie n° 2008-776), en cas de non respect du délai de paiement, nous appliquerons un taux de pénalités selon le taux en vigueur. Dans le cas de non prise en charge des frais de stage par l'OPCA, les conditions de vente s'appliqueront au Client et celui-ci s'engage à régler la totalité des factures concernées.

L'acceptation de nos offres, implique l'adhésion à nos conditions générales de vente et de règlement, lesquelles prévalent sur toutes conditions d'achat, sans dérogation écrite et expresse de notre part. Aucun escompte ne sera accordé dans le cas d'un règlement anticipé.

### Report des stages

ANCOR CONSULTANTS se réserve la possibilité de reporter un stage interentreprises, si le nombre de participants est insuffisant pour permettre sa conduite pédagogique. ANCOR CONSULTANTS en informera le client dans les plus brefs délais et proposera alors de nouvelles dates. Annulation, report ou abandon en cours de stage :

En cas d'annulation de la session par le Client :

- ▶ plus de 15 jours calendaires avant le début des cours, aucune facture ne sera émise.
- ▶ entre le 15ème et le 8ème jour calendaire avant le début des cours, ANCOR CONSULTANTS facturera directement au Client une indemnité d'annulation égale à 50% du montant de la session, la prise en charge éventuelle par l'OPCA devenant caduque.

- ▶ moins de 8 jours calendaires avant le début de la session, ANCOR CONSULTANTS facturera directement au Client 100% du montant de la session annulée, la prise en charge éventuelle par l'OPCA devenant caduque.

En cas de demande de report de la part du Client à une session ultérieure :

- ▶ dans un délai de plus de 8 jours calendaires avant le début de la session, aucune indemnité ne sera due par le Client.
- ▶ dans un délai inférieur à 8 jours calendaires avant le début de la session, ANCOR CONSULTANTS facturera directement au Client une indemnité de report égale à 50% du montant de la session, la prise en charge éventuelle par l'OPCA devenant caduque.  
Est considéré comme report, une action de formation replanifiée sur l'année en cours dans un délai de réalisation maximum de 3 mois.  
Si les participants ne se présentent pas à une session de formation ou abandonnent en cours de stage, la facture sera établie et devra être payée comme si les participants avaient assisté à la totalité de la session.

### Droit de rétractation

Conformément à la loi Hamon, vous disposez d'un droit de rétractation de 10 jours pour les cours en présentiel

### Non réalisation de la prestation

En application de l'article L.6354-1 du Code du travail, il est convenu entre les signataires de la présente convention, que faute de réalisation totale ou partielle de la prestation de formation, l'organisme prestataire doit rembourser au co-contractant les sommes indûment perçues de ce fait.

### Droit d'auteur et de reproduction

La copie, la transmission, l'exploitation et la diffusion totale ou partielle à un tiers des supports pédagogiques ou des logiciels mis à disposition par ANCOR CONSULTANTS sont interdites. Toute infraction à cette règle pourra faire l'objet d'une procédure entraînant une demande de dommages et intérêts.

### Condition de réussite

Les formations sont dispensées en français et les stagiaires doivent en maîtriser l'oral et l'écrit. Des pré-requis spécifiques sont précisés dans la fiche produit du catalogue. Ils conditionnent le bon déroulement et l'atteinte des objectifs du stage.

### Prescription sécurité et protection contre les accidents

Dans le cas d'un stage Inter, les participants seront tenus de respecter les prescriptions de sécurité et du règlement intérieur. Ils en seront informés en début de session.

### Formation continue

Tous nos stages sont imputables au titre de la formation continue suivant la législation en vigueur.

### Tribunal compétent :

A défaut de résolution amiable, tout litige sera porté devant le tribunal de commerce de Toulouse